

Compte-rendu réunion du 10 avril 2024

Présents : Jonquet Philippe, Briand Dominique, Tarral Pierre, Alibert Claude, Salesse Daniel, Ruamps Jérôme.

Invités : Jean-Dominique Blanc, Titouan Fontaine, Frank Poujol.

• **Modification du Conseil d'administration** : Suite à notre assemblée générale, notre fédération nous a fait remarquer que 2 personnes ne pouvaient être élues dans notre CA. Statutairement il faut avoir la carte de pêche dans l'AAPPMA pour pouvoir être élu. Il s'agit de Frédéric Delmas et de Frank Poujol. Ils participeront à nos réunions en tant qu'invités et pourront être cooptés l'an prochain.

• **Sondage pêcheurs** : Le questionnaire prévu pour savoir si des pêcheurs, membres de notre AAPPMA seraient intéressés pour participer à des ateliers de formation (réglementation, garderie, connaissance du milieu, etc...) ne peut être envoyé avec des coches pour y répondre. Il va être envoyé par mail via le réseau Eolas. Les réponses se feront par le mail de l'AAPPMA et avant le 15 mai..

• **Dépositaire** : La fédération nous a fait savoir qu'elle avait reçu des réclamations de pêcheurs concernant la majoration de 2€ que prend le dépositaire du magasin de pêche pour la vente de cartes. Cette majoration est connue de nous depuis plus de 10 ans. Le dépositaire justifie cette majoration par le temps passé, la fourniture d'un ordinateur dédié et la consommation de papier et d'encre pour son imprimante. La fédération prendra contact avec lui pour lui demander de cesser.

• **Réunions HalieutiTarn et CA Fédération** : Le président fait un compte-rendu de deux réunions auquel il a participé. L'Assemblée générale d'HalieutiTarn qui s'est déroulée dans notre salle (Jérôme Ruamps et Dominique Briand étaient aussi présents) et un Conseil d'administration de la Fédération départementale de pêche. Les deux comptes-rendus sont joints avec celui-ci.

• **Pesquié** : Le projet avance, il est suivi par Jean-Dominique Blanc. Il a participé à une réunion à la Communauté de communes qui avait pour but la recherche de financements pour baliser le parcours pédagogique le long du ruisseau.

• **Point pêche** : Deux verbalisations ont été effectuées par nos gardes

pour pêche à l'asticot dans la Dourbie. Nous nous sommes portés partie civile et demandons un dédommagement de 255€ à chaque contrevenant. A suivre...

• **Point pêche** : D_Nous donnons notre accord pour participer à cette manifestation. Nous devons organiser une épreuve de lancer sur cible. Elle aura lieu le vendredi 10 mai de 9h à 17h. Les membres du CA sont invités pour y participer et donner un coup de main à Jean-Do qui gèrera ce stand.

• **Film Dourbie** : Nous donnons notre accord pour donner 356€ pour achever la réalisation du film sur la Dourbie qui avait été initié par le Collectif de la Dourbie. Cette somme correspond au montant qui nous a été restitué lors de la liquidation de cette association.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 15 mai 2024.